

Transparency Maroc organise une conférence de presse pour présenter le bilan des activités du centre d'assistance-juridique anti-corruption

Le Mardi 13 juillet 2010, Transparency Maroc (TM) a organisé à l'hôtel La Tour Hassan à Rabat, une conférence de presse. La rencontre a permis de présenter le bilan des activités du centre d'assistance juridique anti-corruption (CAJAC) dont le démarrage effectif a eu lieu au mois de janvier 2009. Le bilan a porté sur la période janvier 2009 – mai 2010.

Dans une première intervention, M. Rachid Filali Meknassi, Secrétaire général de TM a précisé que cette conférence vient présenter au public et aux médias le bilan des activités du centre qui a plus d'une année d'existence et a rappelé que sa mission est d'accueillir les citoyens et d'étudier leurs requêtes afin de leur procurer, par l'assistance et le conseil juridiques, un appui pour pouvoir dénoncer les actes de corruption.

M. Mohamed Ali Lahlou, Directeur du CAJAC, a ensuite présenté le bilan des activités en précisant que le centre a reçu durant cette période 536 plaintes et a accordé un suivi à 299 cas qui relèvent de son champ d'activités. Il s'agit plus précisément de plaintes liées à une sollicitation de corruption pour accéder à un service particulier, au non respect par les autorités et les administrations des procédures en vigueur, au manque de transparence dans la gestion d'une administration, aux dysfonctionnements au niveau du système judiciaire et au manque de transparence dans le secteur privé.

M. Lahlou a aussi présenté les actions de communication entreprises par le centre depuis son démarrage en précisant que le nombre de plaintes parvenues au CAJAC durant les campagnes radiophoniques et les semaines qui suivent connaît généralement une augmentation remarquable.

Tout en rappelant les actions entreprises avec les principales administrations et les institutions publiques afin de faire aboutir les actions du CAJAC, M. Lahlou a précisé que son efficacité demeure suspendue à la fois à sa capacité de promouvoir une culture de dénonciation chez les citoyens en les incitant davantage à adhérer à la lutte contre la corruption, et à la volonté des différentes administrations et institutions publiques d'accompagner son travail en donnant suite aux requêtes qu'il leur transmet. A ce titre, il a précisé que les contraintes majeures auxquelles est confronté le CAJAC aujourd'hui sont liées quasi-essentiellement au manque de réaction de la part des autorités quant aux plaintes qui leur sont adressées. Il y a, en conséquence, un risque que le centre perde de sa crédibilité s'il n'arrive pas à accompagner les plaignants dans leurs actions, d'autant plus que ces derniers éprouvent de grandes difficultés à faire appliquer la loi et craignent souvent des mesures de rétorsion des autorités contre lesquelles ils déposent des plaintes à la suite de l'avis juridique du CAJAC. C'est à ce niveau même, que se pose avec acuité, a rappelé M. Lahlou, le problème de la protection des témoins et des dénonciateurs d'actes de la corruption en ajoutant qu'une intervention législative demeure indispensable.

La conférence a fait l'objet d'une couverture par les chaînes télévisées ainsi que de comptes rendus dans la presse écrite et électronique. A la suite de cette activité, des membres de Transparency Maroc ont accordé des entretiens et interviews aux journaux et à quelques chaînes de radio nationales et de la télévision qui ont de nouveau servi de relais de communication sur les activités du centre. Le nombre des plaintes a d'ailleurs considérablement augmenté durant les trois jours qui ont suivi l'évènement.

Mohamed Ali Lahlou
Rabat le 18 juillet 2010